

Nom commercial: Acid hydrochloricum 3.2% / Geistlich

Numéro de la matiere: 336060 Version: 2 / CH Date de révision: 11.06.2019

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 11.06.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid hydrochloricum 3.2% / Geistlich N° d'article 33606000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

Informations complémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Composants dangereux

Chlorure d'hydrogène

No. CAS 7647-01-0 No. EINECS 231-595-7

Numéro 01-2119484862-27-XXXX

d'enregistrement

CLP

Concentration >= 3 < 5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314 STOT SE 3 H335

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 >= 10 < 25Skin Corr. 1B H314 >= 25Skin Irrit. 2 H315 >= 10 < 25STOT SE 3 H335 >= 10

Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B



Nom commercial: Acid hydrochloricum 3.2% / Geistlich

Numéro de la matiere: 336060 Version: 2 / CH Date de révision: 11.06.2019

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 11.06.19

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent B

Autres ingrédients ***

Eau

No. CAS 7732-18-5 No. EINECS 231-791-2

Concentration >= 90 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Nom commercial: Acid hydrochloricum 3.2% / Geistlich

Numéro de la matiere: 336060 Version: 2 / CH Date de révision: 11.06.2019

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 11.06.19

Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 12 Des liquides non combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empecher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Matériau approprié néoprène

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques



Nom commercial: Acid hydrochloricum 3.2% / Geistlich

Numéro de la matiere: 336060 Version: 2 / CH Date de révision: 11.06.2019

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 11.06.19

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

Couleur incolore, limpide

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur < 4

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Le coéficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations



Nom commercial: Acid hydrochloricum 3.2% / Geistlich

Numéro de la matiere: 336060 Version: 2 / CH Date de révision: 11.06.2019

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 11.06.19

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE > 10'000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Chlorure d'hydrogène

Espèces lapin

DL50 900 mg/kg

Remarque L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires

min

min

supérieures.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence Chlorure d'hydrogène

Espèces rat

CL 50 31000 ppm(V)

Durée d'exposition 5

Administration/Forme Vapeurs

Source NCBI Bookshelf 1998

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence Chlorure d'hydrogène

Espèces souris

CL 50 11200 ppm(V)

Durée d'exposition 5

Administration/Forme Vapeurs

Source NCBI Bookshelf 1998

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence Chlorure d'hydrogène



Nom commercial: Acid hydrochloricum 3.2% / Geistlich

Numéro de la matiere: 336060 Version: 2 / CH Date de révision: 11.06.2019

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 11.06.19

Espèces rat

CL 50 5600 ppm(V)

Durée d'exposition 30 min

Administration/Forme Vapeurs

Source NCBI Bookshelf 1998

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence Chlorure d'hydrogène

Espèces souris

CL 50 2100 ppm(V)

Durée d'exposition 30 min

Administration/Forme Vapeurs

Source NCBI Bookshelf 1998

Chlorure d'hydrogène

Substance de référence Chlorure d'hydrogène

Espèces cobaye

CL 50 2519 ppm(V)

Durée d'exposition 30 min

Administration/Forme Vapeurs

Source Kirsch and Drabk 1982

Corrosion/irritation cutanée

Remarque non déterminé lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque non déterminé

sensibilisation

Remarque non déterminé

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Mutagénicité (Composants)

Chlorure d'hydrogène

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

Chlorure d'hydrogène

Espèces Gambusia affinis

CL 50 282 mg/l

Durée d'exposition 96 h



Nom commercial: Acid hydrochloricum 3.2% / Geistlich

Numéro de la matiere: 336060 Version: 2 / CH Date de révision: 11.06.2019

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 11.06.19

Chlorure d'hydrogène

Espèces Lepomis macrochirus

CL 50 20.5 mg/l

Durée d'exposition 24 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Chlorure d'hydrogène

Espèces Daphnia magna

CE50 0.45 mg/l

Durée d'exposition 48 h méthode OECD 202

Toxicité pour les algues (Composants)

Chlorure d'hydrogène

Espèces Chlorella vulgaris

ErC50 0.73 mg/l

Durée d'exposition 72 h

méthode OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.



Nom commercial: Acid hydrochloricum 3.2% / Geistlich

Numéro de la matiere: 336060 Version: 2 / CH Date de révision: 11.06.2019

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 11.06.19

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	II n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

WGK 1

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination

de l'eau (Allemagne)

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.